

placer les dispositions concernant les pêcheurs dans la même partie du projet de loi que celles qui concernent les travailleurs en général.

Je regrette profondément qu'au moment où nous allons dans le sens d'une universalité plus étendue que ne l'aimeraient bien des députés, nous adoptions une mesure rétrograde qui refuse aux travailleurs d'une industrie fondamentale toute protection en cas de chômage. Dans les différents discours qu'il a prononcés à l'étape du rapport, le ministre n'a cessé de souligner combien il croit au principe de l'universalité. Et pourtant cet article prévoit qu'il est possible de retirer toute protection aux pêcheurs par simple proclamation du gouverneur en conseil.

Les deux articles que nous voudrions amender font double emploi et sont inutiles, même dans le contexte de la déclaration du gouvernement où il nous a exposé ses intentions à l'égard d'un régime encore imprécis et destiné à apporter une certaine protection aux pêcheurs. Nous savons tous qu'au point de vue procédure, si le gouvernement décide de présenter un bill qui remplacerait les actuelles dispositions d'assurance-chômage des pêcheurs, il lui suffirait simplement de prévoir dans ce bill un article demandant au Parlement d'accepter la suppression des dispositions concernant les pêcheurs dans celui-ci. C'est pourquoi du seul point de vue de la procédure, les dispositions que je réprovoque dans cette mesure sont inutiles.

Le hansard nous donne une idée des intentions du gouvernement à l'égard d'un régime de remplacement. Des annonces ont été faites par le ministre des Pêches et des Forêts (M. Davis) à plusieurs reprises. Nous sommes, jusqu'à un certain point, disposés à accepter objectivement les suggestions du gouvernement en ce domaine, mais j'aimerais qu'il soit bien entendu que, pour le moment, nous n'avons aucune idée de la date à laquelle le gouvernement nous présentera ce régime de rechange pas plus que nous n'en connaissons la nature.

Le 22 avril, lorsqu'on nous a demandé d'étudier un nouveau projet de loi sur l'assurance-chômage, j'ai demandé au ministre des Pêches et des Forêts s'il nous exposerait ses projets afin de nous permettre de les évaluer intelligemment et de conclure dans un sens ou dans un autre. Le ministre a répondu qu'il le ferait volontiers dès que la mesure aura été examinée à fond par le gouvernement. C'est loin d'être chose faite, selon toute apparence, car nous sommes toujours dans le noir. Le 12 mai dernier, le représentant de Gander-Twillingate (M. Lundrigan) a posé des questions au ministre du Travail (M. Mackasey) au sujet de ce nouveau programme. Voici ce que le ministre a répondu:

Le ministre des Pêches et des Forêts a réitéré bien des fois, je pense, cette promesse de faire bénéficier les pêcheurs des mêmes avantages et selon le même principe que par le passé. Sauf erreur, le ministre a l'intention de présenter, à un moment encore indéterminé a-t-il dit, je pense, un programme du même genre qui sera acceptable aux yeux de l'industrie.

Reste à savoir, bien entendu, si l'industrie l'acceptera; c'est une affaire d'appréciation. Nous ignorons comment l'on jugera si la solution est acceptable ou non aux yeux de l'industrie. Le 19 mai, soit une semaine plus tard, le

[M. Barnett.]

ministre des Pêches et des Forêts a contredit son collègue le ministre du Travail. Voici ce qu'il a dit:

Monsieur l'Orateur, je tiens à faire une rectification: je n'ai jamais dit que le programme devra être accepté par les pêcheurs. Il devra, bien sûr, être accepté par mes collègues du cabinet et par le Parlement.

Voilà ce qui en est. Il existe un plan dont nous ne savons rien, au sujet duquel, jusqu'ici, le gouvernement n'a pris aucune décision. Cependant, on nous demande aujourd'hui de consentir à ce que les pêcheurs soient écartés du régime actuel d'assurance-chômage, à la suite d'une simple proclamation du gouverneur en conseil, que la solution de rechange que la Chambre pourra approuver soit acceptable ou non.

De fait, les pêcheurs de la côte du Pacifique protestent. Ils estiment que si nous accroissons la protection et les prestations accordées aux termes du régime, le moment est mal choisi pour les en évincer. Je voudrais pour quelques instants revenir à l'expression employée par le ministre du Travail—«faire bénéficier les pêcheurs des mêmes avantages et selon le même principe que par le passé». L'intention du gouvernement n'échappe à personne, puisqu'il a placé les dispositions d'assurance des pêcheurs dans la partie du bill intitulée «Dispositions transitoires et abrogatives».

Je voudrais insister sur l'expression «mêmes avantages que par le passé». Cela veut dire qu'une situation déjà peu satisfaisante se perpétuera. Cela veut dire qu'on conservera l'attitude absurde constamment adoptée à l'égard des pêcheurs au moins pendant la période de transition. Je le répète, c'est en partie pourquoi je propose des amendements qui effectivement signifient: nous voulons que les pêcheurs continuent d'adhérer au régime et que la Commission, lorsque la nouvelle loi entrera en vigueur, considère avec réalisme les principes d'après lesquels sont assurés les pêcheurs. Nous ne voulons pas que les choses en restent là et que certaines des bêtises auxquelles les règlements et les dispositions actuels ont donné lieu se perpétuent indéfiniment.

• (3.40 p.m.)

Je vais tâcher de rattacher mes remarques à certains faits déplorables, à mes yeux, qui ont suscité les efforts en vue d'assurer les pêcheurs. De toute évidence, je ne puis le faire en un seul discours en une après-midi à la Chambre, mais lorsque le comité permanent étudiait l'article, j'ai évoqué les discussions qui avaient eu lieu lors de la dernière révision importante de la loi sur l'assurance-chômage en 1955.

J'invite instamment les députés à consulter le compte rendu des délibérations du comité des relations industrielles sur la loi de l'assurance-chômage de 1955, car ils verront, entre autres choses, que par une procédure des plus inusitées, un ministre étranger au bill s'était présenté au comité avec les hauts fonctionnaires de son ministère et y avait fait un exposé spécial de l'ensemble de la question. Je veux parler du ministre des Pêches de l'époque, l'honorable James Sinclair. Il y avait aussi un mémoire du député de Burin-Burgeo du temps, qui siège